

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mr GIREAUD Olivier dans le cadre de la vente de déshydrateurs solaires (uniquement sur place). Toute prestation accomplie par Mr GIREAUD Olivier implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des déshydrateurs solaire vendus sont ceux notifiés sur le site internet www.deshydrateursolaire.com. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Il n'y a pas de frais de transport puisque les ventes se font uniquement sur place, à St Jory. Mr GIREAUD Olivier s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Mr GIREAUD Olivier serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des produits s'effectue sur place (pas de commande) :

soit en liquide ;

soit par virement Paypal;

Le paiement par chèque est refusé.

Clause n° 6 : Transport

Il n'y a pas de transport, les déshydrateurs sont à retirer sur place.

Dans le cas d'une anomalie constatée, Mr GIREAUD Olivier s'engage à envoyer en colissimo les pièces détachées défectueuses (uniquement panneau solaire ou ventilateur).

Si un transport du déshydrateur complet est nécessaire, les risques du transport et le coût sont supportés en totalité par l'acheteur (aller et retour).

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de Mr GIREAUD Olivier ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 8 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse